



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 063-200071199-20211207-CCPL_2021_167-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 30 novembre 2021
Date d'affichage : 30 novembre 2021

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-167 : RESSOURCES HUMAINES - CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL
AU 1^{ER} JANVIER 2022

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'avis du comité technique du 30 novembre 2021,

La délibération n° 2020-136 en date du 8 décembre 2020 pérennise le travail à Plaine Limagne à compter de 2021 pour une durée de trois ans. Entre-temps, le premier accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé le 13 juillet 2021 pour les trois versants de la fonction publique.

Afin de simplifier l'usage du télétravail au sein de Plaine Limagne et de tenir compte de cet accord, il est proposé, en annexe, un cadre à compter du 1^{er} janvier 2022.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver le cadre de la mise en œuvre du télétravail applicable au 1^{er} janvier 2022.

Délibéré les on, mois et jour ci-dessus.

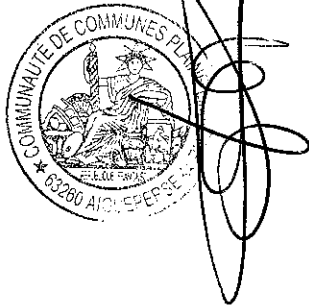
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021.

Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse, with a signature over it. The seal is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE' and 'AIGUEPERSE'. It features a central emblem with a figure holding a staff. A large, stylized signature is written over the seal. Below the seal, the name 'Claude RAYNAUD' is printed.